

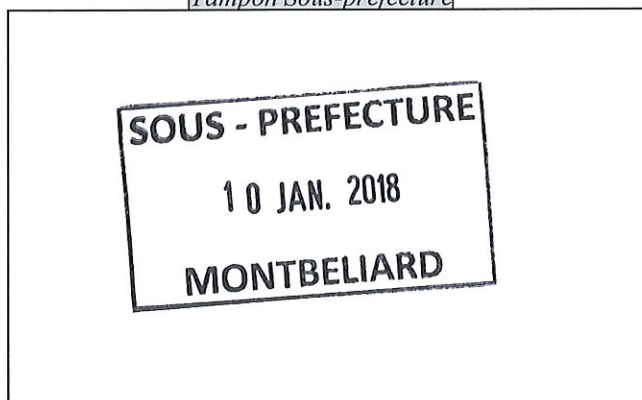
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT DU DOUBS  
 CANTON : Montbéliard-Ouest  
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard  
 COMMUNE : BAVANS (25550)  
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 72/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 27/11/2017	L'an deux mil dix sept le sept décembre à 19 heures,
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b> 07/12/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>  <i>En exercice : 27          Présents : 20          Votants : 25          Ayant donné procuration : 5          Absente excusée : 1          Absent : 1          Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska.  <i>Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MÉRAUX Jocelyne.
<b>OBJET :</b>  <i>Autorisation au Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2018</i>	<i>Procurations données :</i> VILMINOT Pascal a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à GRISEY David, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie.  <i>Absente excusée :</i> LALLAOUA Nora.  <i>Absent :</i> GORGULU Alpay.
<b>RÉSULTAT DU VOTE :</b>  - Pour : 25 - Contre : 0 - Abstention : 0	Monsieur Aurélien BORNE est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle les dispositions prévues par l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre :

« ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants [...] sont inscrits au budget lors de son adoption. »

Il est proposé au Conseil Municipal, dans l'attente de l'adoption du prochain budget, d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2017 (hors chapitre 16 : Remboursement d'emprunts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 25 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention,

**AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2018, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017 (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

**PRÉCISE** le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Budget primitif 2017	Montant maximum (25 %)
Communal	2313	Immobilisations en cours	296 929 €	10 000 €

**PRÉCISE** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2018, aux opérations prévues.

Fait et délibéré à Bavans, le 07/12/2017  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE  
Transmise à la Préfecture le 07/12/2017  
Publiée le 07/12/2017  
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire

